



Commune de Tressin

DOSSIER DE BAPTÊME RÉPUBLICAIN

Le baptême civil, appelé aussi *baptême républicain* ou *parrainage républicain*, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un parrain et une marraine à son enfant.

Le baptême civil n'est prévu par aucun texte. **Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel.** L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il s'agit toutefois d'un engagement moral fort vis-à-vis du filleul.

Le document que délivre le Maire pour l'occasion ne présente aucune valeur juridique.

Les parents peuvent aussi désigner les parrain(s) et marraine(s) civils tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

Source : www.service-public.fr

La cérémonie dure environ 15 minutes et est célébrée par le maire ou un élu le samedi matin. L'enfant parrainé doit être mineur.

Les parrains et marraines doivent être âgés d'au moins 15 ans, pour s'engager en toute conscience.

Pièces à fournir :

- la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile des parents
- la photocopie de la pièce d'identité du parrain
- la photocopie de la pièce d'identité de la marraine
- le document ci-joint complété et signé par les parents



Commune de Tressin

DOCUMENT À COMPLÉTER

DATE DU BAPTÊME : à h

<u>ENFANT :</u>	NOM ET PRÉNOMS DE L'ENFANT	
	DATE DE NAISSANCE	
	LIEU DE NAISSANCE	
<u>PARENTS :</u>	NOM ET PRÉNOMS DU PÈRE	
	NOM ET PRÉNOMS DE LA MÈRE	
	ADRESSE DES PARENTS	
	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DES PARENTS	
<u>PARRAIN :</u>	NOM ET PRÉNOMS DU PARRAIN	
	ADRESSE EXACTE DU PARRAIN	
<u>MARRAINE :</u>	NOM ET PRÉNOMS DE LA MARRAINE	
	ADRESSE EXACTE DE LA MARRAINE	

Signatures des parents :